

Répartition des Horaires d'enseignement et des Locaux Pédagogiques
(Amphis & Salles)

Année Universitaire 2022/2023

1^{ere} Année : -----COURS DE 08H30 A 10H00 et de 10H30 A 12H00

Section A Amphi 03 (Faculté de science économique)
Section B Amphi 02 (Faculté de médecine)

2^{eme} Année : -----COURS DE 08H00 A 10H00 et de 10H00 A 12H00

Section A Amphi 01 (Faculté de médecine)
Section B Amphi 03 (Faculté de médecine)

3^{eme} Année : -----COURS DE 13H00 A 15H00 ET DE 15H00 A 17H00

Section A Amphi 03 (Faculté de science économique)
Section B Amphi 05 (Faculté de médecine)

4^{eme} Année : -----COURS DE 13H00 A 17H00

GOUPE 01 Grande Salle C01 (Département de Médecine)
GOUPE 02 Grande Salle C02 (Département de Médecine)
GOUPE 03 Grande Salle C04 (Département de Médecine)

5^{eme} Année : -----COURS DE 13H00 A 17H00

GOUPE 01 Amphi 01 (Département de Médecine)
GOUPE 02 Amphi 03 (Département de Médecine)
GOUPE 03 Grande Salle GS05 (Département de Médecine Dentaire)

6^{eme} Année : -----COURS DE 10H00 A 12H30

GOUPE 01 Grande Salle C01 (Département de Médecine)
GOUPE 02 Grande Salle C02 (Département de Médecine)
GOUPE 03 Grande Salle C04 (Département de Médecine)

Module :Médecine Légale Amphi 02 (Département de Médecine) DE 13H00 A 15H30



CHEF DE DEPARTEMENT